



O FFRIR U NE I NDEPENDANCE A KANAKY



Éditorial

Mettre fin à un système de domination dit colonial, de façon pacifique et organisée est possible par un bulletin de vote. C'est probablement ce que pensaient nos aïeux qui se sont battus pour nous offrir cette chance. L'heure de montrer qu'ils avaient raison est arrivée.

En disant OUI le 4 novembre, le peuple doit finir de retrouver les 5 pouvoirs fondamentaux : la justice, l'ordre public, la défense, la monnaie et les affaires étrangères. Il n'est possible de vivre en société que si on a confiance dans la justice. Pour maintenir l'ordre est-il besoin d'enfermer autant les gens? Cette solution est déshumanisante, à l'opposé des besoins des plus marginalisés.

« Dans l'ordre économique, la monnaie est l'instrument de conversion de l'individuel en collectif et du privé en social » (citation M. Aglietta et A. Orléan)

Acquérir la pleine souveraineté c'est donner ces pouvoirs au peuple. Il n'est pas dit que cela sera simple, les enjeux sont tels que le camp d'en face, défenseur des intérêts d'une classe dominante, ne se laissera pas faire.

Mais c'est bien le oui, qui les embête le plus ; la preuve, ils essayent basement de tricher, ils utilisent toutes les possibilités de la manipulation médiatique ; mais ils montrent aussi par cela même leurs faiblesses.

La force du peuple Kanak est justement de se tenir debout, fier et confiant dans les valeurs humaines d'une civilisation millénaire qui aura su intégrer sans se perdre elle-même des notions de la civilisation occidentale. L'important est de ne garder que les bonnes ! Car à l'époque de la globalisation du mode de fonctionnement mercantile où tout est justifié par la folie prédatrice de quelques hommes, il faut montrer au monde entier que notre pays, petit par sa taille mais grand par ses diversités et son peuple, a su préserver les valeurs d'un peuple premier.

C'est une formidable source d'espoir pour l'humanité.

Le OUI, sera le premier bois, ou la première pierre, pour construire une société nouvelle et abolir un système délétère et destructeur pour nous et la vie en général sur la planète.

DANS CE NUMÉRO

POLITIQUE

L'Eglise et l'exercice des droits civiques..... 2

Courrier des lecteurs 3

Les détenus du Camp Est ne sont pas les oubliés 4

Les délégués pour la Nouvelle-Calédonie..... 5

SANTÉ

Le Médipôle : Rien na sazé ! 5

ECONOMIE

Désindexation, quel impact pour notre pays ? 6

ENVIRONNEMENT

Une TGC pas très «environnementale» 7

INTERNATIONAL

Soutien international à la lutte pour Kanaky s..... 8

L'Eglise et l'exercice des droits civiques : un appel à la responsabilité

L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire en Nouvelle-Calédonie, cependant elle constitue indéniablement une responsabilité et est une preuve d'intégration.

Romains 13 :1

v.1. « Que chaque homme soit loyalement soumis au gouvernement du pays où il vit. Qu'il lui obéisse et en reconnaisse de bonne grâce la légitimité, car tous ceux qui possèdent quelque autorité en ce monde, la détiennent de Dieu et l'exercent sous son contrôle ».

La première chose à souligner ici, c'est que dans ce passage, l'apôtre Paul ne ressent pas le besoin d'expliquer où se situe la limite de cette soumission aux autorités civiles et militaires qui sont les servantes de Dieu. Les chrétiens sont en effet appelés à les respecter et à leur obéir car elles exercent la justice et encouragent les hommes à observer les lois. Cependant, il faut le rappeler, il ne s'agit pas d'une soumission aveugle. Elle correspond à un cadre qui demeure néanmoins acceptable, dès la mesure où on n'exige pas de la part d'un croyant de désobéir aux commandements divins, ou d'obéir à des autorités qui enfreignent leurs propres lois. *Il y avait une communauté chrétienne importante à Rome au moment où l'apôtre Paul écrit cette lettre. Quelques temps auparavant il y avait eu des difficultés avec les autorités. Quoique la situation fût alors calme, les chrétiens étaient toujours l'objet d'une certaine suspicion tout comme le fondateur de leur foi. Voilà pourquoi il faisait tout leur possible pour vivre en fidèles et loyaux citoyens de Rome.*

Par ailleurs, au-delà du fait que ce passage nous montre que Dieu est concerné par les pouvoirs en place, la recommandation de l'apôtre Paul réduit à néant l'idée même d'un christianisme détaché et isolé de la société.

Dans la soumission aux autorités, il n'y a pas de vie chrétienne en autarcie ou en marge du groupe social, combien même les chrétiens sont appelés à vivre un standard de vie différent.

Le terme français « Église » vient du grec « ekklesia ». Ce terme désignait une assemblée et ce que beaucoup ignorent c'est qu'il avait le plus souvent une connotation politique plutôt que religieuse.

Il existe des passages où le Nouveau Testament utilise ce mot grec, et y ajoute à sa signification fondamentale profane un sens beaucoup plus riche et plus complet. Ainsi, les individus eux-mêmes, rassemblés ou non forment l'ekklesia. De par son étymologie le mot « ekklesia » s'il fallait le traduire signifie « appelés ensemble » et ou « appelés hors de ». Ces deux mots ne sont pas forcément antonymiques puisque qu'être « appelés hors de » peut signifier être appelé d'un état de vie à un autre. Le croyant est ainsi considéré comme mis à part car il mène désormais une vie autre, par rapport à sa condition de vie antérieure à sa conversion. Il n'est pas mis à part pour s'isoler du groupe mais plutôt pour le servir.

Le christianisme « institutionnalisé » versus Christ, l'exemple à suivre

Il s'agit de déterminer ici ce que le christianisme est, et ce que le christianisme n'est pas.

On parle de christianisme institutionnalisé pour décrire ces religions ou ces mouvances qui se sont structurées pour organiser la cohésion du groupe mais dont le cadre est devenu leur prison. Ils ont malheureusement perdu leur spontanéité au point que la prépondérance ou la priorité donnée à la structure a fait tomber dans l'oubli l'idée la plus importante : « l'intérêt supérieur de l'homme au cœur du plan de rédemption ».

Ce qui est surprenant c'est que ce sont essentiellement des religieux de l'époque, du Judaïsme, qui qualifièrent le Christ comme étant un « ami des gens de mauvaise vie ».

Il lui est arrivé de partager sa vie avec des débauchés, des collecteurs d'impôts, des prostitués sans compromettre sa nature divine et ses convictions. **Il érigait des ponts et des passerelles dans le but étaient de les gagner. Les croyants qui aujourd'hui construisent des murs, dont le but principal est de se séparer du groupe social n'ont rien compris du Christianisme et du témoignage de vie de son fondateur.**

Il faut peut-être y ajouter à cela, la part de responsabilité des nombreuses missions chrétiennes de l'époque, organisées depuis l'Occident, qui ont certai-



nement modelé l'existant. **Le défi de l'évangélisation est certainement celui d'être capable d'annoncer la bonne nouvelle sans y ajouter du sien.**

En effet, il existe un certains nombres de missionnaires européens issus de sociétés dont les coutumes et les idées ont été fortement imprégnées par des courants de pensées grecs comme pour exemple, la séparation de l'esprit et de la matière.

Aujourd'hui nous en sommes réduits à débattre sur des questions relatives à la dualité qui est tout aussi absurde que de vouloir séparer de son vivant, l'esprit d'un homme de son corps.

La laïcité y est peut-être aussi pour quelque chose. Il ne s'agit pas ici de faire le procès de ce concept, mais de souligner qu'il existe une certaine confusion quant aux réelles limites de son contour. La laïcité a quelque part contribué à déresponsabiliser les chrétiens de certaines sphères d'influences, au point qu'ils se sont retrouvés à sectoriser ce qui est de l'Église et ce qui ne l'est pas. On peut citer comme parfait exemple, le cas du pasteur Martin Luther King qui se battait pour les droits civiques du peuple noir, dans une Amérique ségrégationniste. Il dut par la même occasion supporter l'incompréhension et l'opposition de certaines églises qui lui reprochaient de se tromper de combat.

Dieu n'approuve pas forcément tous les pouvoirs en place, cependant il s'attend à ce que les chrétiens se soumettent aux autorités car « tous ceux qui possèdent quelque autorité en ce monde, la

détiennent de Dieu et l'exercent sous son contrôle » (v.1)

Ce qui intéresse Dieu sur la question des autorités c'est qu'elles sont les garants de l'ordre et indiquent par ailleurs le sens moral, même s'il faut le nuancer. En effet, le cadre moral émane généralement à partir des mœurs dans une société et révèle par conséquent ce qui est acceptable ou non dans le groupe social. Les mœurs ou les usages diffèrent d'une société à une autre. L'homosexualité pour exemple peut être acceptée dans une société et peut être rejetée dans une autre.

La vraie question à se poser est la suivante : **Qu'est-ce que l'apôtre veut dire concrètement lorsqu'il recommande que chaque homme soit loyalement soumis au gouvernement du pays où il vit ?**

Romains 13: 5 ; 7.

v.5. « *il est donc nécessaire d'être soumis à l'autorité de l'État, non seulement par peur de la colère ou des châtements, mais aussi par conviction et devoir de conscience* ».

v.7. « *Rendez donc à chacun son dû : les impôts à qui est en droit de les exiger, les taxes à qui vous le devez, le respect et l'honneur à qui ils reviennent* ». Il est difficile pour celui qui a choisi de s'isoler de la vie en groupe, de comprendre ce que signifie le devoir de conscience. De plus, il est inutile de rappeler que l'apôtre Paul par ses recommandations démontre que la vie chrétienne n'est pas détachée de la réalité du terrain.

La soumission aux autorités parle de la soumission à la loi et fait aussi allusion aux droits et aux devoirs du chrétien. **La soumission aux autorités signifie concrètement que celui qui se dit chrétien doit respecter la loi, payer les impôts et les taxes, et exercer ses droits civiques.**

Il n'y a pas de meilleur moyen pour un croyant de montrer qu'il est investi dans la vie de la cité en exerçant entre autre son droit de vote. Bien entendu le choix reste le sien...

Il y a beaucoup de leçons que l'on peut apprendre du « pragmatisme paulinien ». En effet, dans Actes chapitre 22 versets 22 à 29, l'apôtre

Paul qui allait être fouetté durant son interrogatoire, n'hésite pas à faire appel à sa citoyenneté romaine pour éviter de se faire battre par les autorités compétentes.

Il aurait certainement pu prier pour éviter le fouet mais il avait choisi de faire preuve de pragmatisme connaissant ses droits en tant que citoyen.

Chez les Romains, la citoyenneté représentait une promotion attribuée à ceux qui avaient œuvré pour Rome. Elle procurait des avantages fiscaux, elle garantissait un procès régulier et public en cas d'accusation et le droit d'en appeler à César. Elle permettait d'éviter des châtements infâmes tels que la flagellation et le combat contre les bêtes. L'apôtre Paul avait acquis son droit de cité romain par héritage. Son père l'avait obtenu soit pour des services rendus à l'armée romaine, soit avec les autres citoyens de Tarse qui avaient pris le parti d'Octave devenu par la suite l'Empereur Auguste.

Le droit de vote est l'un des privilèges du citoyen d'un pays et dans le cadre de la Nouvelle-Calédonie, a été durement acquis par les autochtones. Il fallait attendre l'année 1957, presque onze ans après l'abolition du code de l'indigénat en 1946.

Tout comme l'apôtre Paul nous devons faire appel au pragmatisme en temps de crise ou dans des périodes dites décisives.

Le droit de vote est une formidable opportunité qui engage la responsabilité du chrétien dans la vie de la cité. Le vote permet de conforter des politiques en vigueur tout comme elle peut incarner la voie du changement et pallier aux insuffisances.

Pour conclure, Jean Marie Tjibaou disait de son vivant qu'il fallait impérativement mettre chaque homme et chaque femme en face de leurs responsabilités.

Pour ma part, il faut le rappeler que, ceux qui professent servir Dieu dans le pays et qui n'exercent pas leur droit de vote se rendent coupables de leur propre indifférence.



Pasteur Bilo RAILATI

Sources :

- ABC de théologie chrétienne
- Nouveau Dictionnaire Biblique
- La Bible Déchiffrée.

Courrier des lecteurs

« Moi, Françoise, française,
Ce soir, par hasard,
Dans le métro, j'ai rencontré
Un groupe de jeunes très typés :
Des Mélanésiens, des Kanak en France,
Face à notre méfiance ;
Ils ont l'air si malheureux,
Loin de chez eux.
Ici en Métropole,
Personne ne leur adresse la parole...
Rendez aux Kanak leur patrie,
Leur pays de la Nouvelle-Calédonie.
La plaisanterie a trop duré,
Cessons de les exploiter.
Ce n'est là que justice,
Finie l'ère colonisatrice.
Retrouvons notre dignité,
Laissons-leur la liberté,
De décider eux-mêmes de leur avenir,
Aidons-les même à parvenir,
À la souveraineté, à l'autonomie.
Que triomphe la Vie
Et l'amour humain
Pour d'heureux lendemains.
Vive la Vie, vive la Kanaky!
Et vive des peuples l'autonomie!
Au référendum que soit saisie en confiance
cette grande chance,
Que triomphe le Oui à la pleine souveraineté
et l'indépendance!
Pour que l'emporte le Oui
Voter Oui!
Françoise, de France,
De tout cœur avec la Kanaky. »

INFORMEZ VOUS

CAR NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE INTELLIGENCE

POSEZ VOUS DES QUESTIONS

CAR VOUS CHERCHEREZ LES REPONSES

INITIER DES ACTIONS

CAR IL EST CAPITAL DE MONTRER NOTRE CAPACITE DE SE RASSEMBLER

CONTINUER LE TRAVAIL

CAR LA STRUCTURATION DES FAMILLES ET DES CLANS EST ESSENTIEL

ORGANISEZ VOUS

CAR LA RECHERCHE D'UNITE DOIT ETRE CONSTANTE

ENGAGEZ VOUS

CAR LA PART VOLONTAIRE DE CHACUN EST NOTRE CAPITAL RICHESSE

PENSER A LA LUTTE

CAR NOS VIEUX SONT MORTS POUR UN IDEAL CELUI DE

KANAKY

Les détenus du Camp Est ne sont pas les oubliés

Depuis 2013, la Commission Politique et Citoyenneté du FLNKS et Nationalistes a adressé plusieurs courriers au Haut-commissaire de la République afin de pouvoir fournir de l'information sur le DROIT DE VOTE des prisonniers, sans jamais avoir été entendue...

En 2018, cette demande est relayée par le groupe UC-FLNKS et Nationalistes. Le Haut-Commissaire saisit alors le Ministère de l'Intérieur et obtient une réponse favorable.

C'est une première pour tout le territoire français que des partis politiques puissent rencontrer les détenus pour faire campagne avant une élection.

C'est avec grand plaisir que les militants indépendantistes pourront disposer de 45 mn d'échange avec 30 citoyens vivant au Camp Est. Ce temps d'échange sera renouvelé autant de fois que nécessaire pour satisfaire la

demande de tous les détenus. A ce jour, 300 détenus ont choisi de rencontrer le Groupe UC FLNKS Nationalistes.

Autre message important

Tous les détenus sauf 7, ont gardé leur droit de vote. Ils figurent tous sur la liste du référendum, soit dans leur commune d'origine, soit sur Nouméa pour 180 d'entre eux inscrits d'office. Suite à l'accord politique pris au Comité des Signataires, tous les natifs de notre pays ont été inscrits d'office sur la liste générale, puis sur la liste du référendum quand ils remplissent certaines conditions.

Les détenus électeurs doivent faire une PROCURATION à une personne volontaire qui votera pour eux le 4 novembre 2018. Cette personne volontaire est appelée « mandataire ».

Un appel est donc lancé à toutes les

familles et amis pour qu'une personne volontaire soit MANDATAIRE d'un détenu du Camp Est.

Attention, une personne mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration. Merci de transmettre à chaque détenu le nom du mandataire qui le concerne, avec sa date de naissance (et le nom de jeune fille pour les femmes). A la demande de l'Administration Pénitentiaire, un officier public se déplace alors au Camp Est pour établir les procurations. N'attendons pas le dernier moment pour donner les informations aux personnes détenues, afin que les procurations aient le temps de parvenir auprès des mairies concernées.



UNE PREMIERE POUR TOUS LES JEUNES NES L'ANNEE 2000

Tous les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 3 novembre 2000, ont été mis sur la liste pour le référendum ...Vous voterez donc pour la 1^{ère} fois le dimanche 4 novembre 2018

Vous avez été mis d'office sur la liste générale puis sur la liste du référendum sans avoir fait de demande, BRAVO !

Mais un conseil très important : allez en mairie vérifier si votre nom apparaît bien sur la liste

Cette vérification faites là d'abord à la mairie où vous vous êtes rendu pour le recensement militaire à 16 ans. En cas d'absence dans cette mairie, vérifiez aussi dans votre commune de naissance

Si certains d'entre vous ne se trouvent sur aucune de ces 2 listes, vous avez encore la possibilité d'être inscrits . Vous envoyez alors un courrier à :

**Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie
BP C 5 - 98844 NOUMEA CEDEX - Nouvelle Calédonie**

Pour lui dire que vous ne figurez pas sur la liste alors que vous pensez remplir les conditions etc.... Vous joignez quelques justificatifs : la copie de la carte d'identité, une lettre de votre logeur, sa carte d'identité et sa facture d'électricité, un acte de naissance.

Parfois d'autres justificatifs seront nécessaire selon votre situation . Pour plus d'informations n'hésitez pas à téléphoner au : 82 51 09 (Mado) ou 76 60 66 (Sylvain) ou 78 60 83 (Yvon)

Pour recevoir une réponse , pensez d'indiquer dans votre courrier votre adresse, un numéro de téléphone, et une adresse e-mail si vous le pouvez .

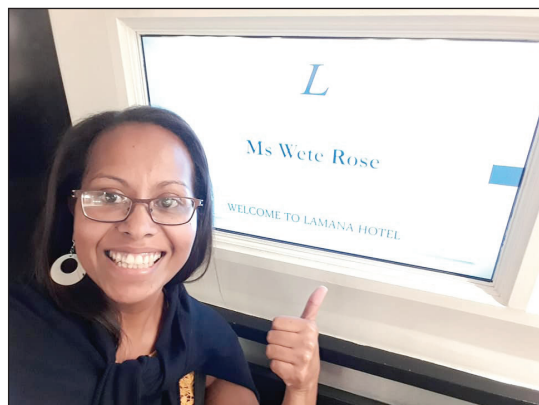
Cette démarche de courrier n'est pas réservée qu'aux seuls jeunes, mais à tout électeur « oublié »

Le jour du vote le 4 novembre, une pièce d'identité suffit. La carte d'électeur n'est pas nécessaire

LES JEUNES SONT L'AVENIR DU PAYS, CONSTRUISONS LE TOUS ENSEMBLE

KANAKY A BESOIN DE TON BULLETIN DANS L'URNE





Les délégués pour la Nouvelle-Calédonie

« Une formation sera mise en place pour préparer des néo-calédoniens à l'exercice de responsabilités dans le domaine des relations internationales... »

(loi organique de 1999 - Accord de Nouméa)

De manière tardive mais **irréversible** Kanaky Nouvelle-Calédonie avance sur la voie de son émancipation, en effet, une disposition de l'Accord de Nouméa vient d'être réactivée le 20 juin dernier. Le Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a recruté et affecté quatre nouveaux délégués pour la Nouvelle-Calédonie dans les ambassades de France dans les pays de la région Pacifique. À la suite du Comité des signataires de 2011 à Paris, à la demande du FLNKS,

la convention du 16 janvier 2012 est signée entre la NC, le Ministère de l'Outre-Mer et celui des affaires étrangères, celle-ci établit que « le Gouvernement de la NC prend à sa charge l'ensemble des frais de formation, de la rémunération, de transport et des charges sociales du délégué... » M. Yves LAFOY sera le premier délégué affecté à Wellington en Nouvelle-Zélande, depuis le dispositif était en sommeil. Il est remis en route au mois de mars 2017 par un vote au Congrès de la Loi de Pays relative au statut des délégués pour la NC dans la région Pacifique, le Président Germain procède le 20 juin 2018 au recrutement de quatre délégués qui auront un an pour suivre une formation à Sciences Po Paris entrecoupée de stages en immersion dans les ambassades des pays concernés, il s'agit de Rose Waen WETE, Gaston WADRAWANE, Cécilia MADELEINE et Alexandre LAFARGUE. Leur mission sera de représenter les intérêts de Kanaky Nouvelle-Calédonie et de

favoriser la coopération bilatérale, le dialogue politique et le développement des échanges avec ces pays : Nouvelle-Zélande, Australie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Fiji et Vanuatu. Tous les domaines sont concernés, la culture, l'éducation, les sciences, l'économie et le commerce.

Malgré le retard et les difficultés de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Nouméa depuis 1999, il nous faut mettre en évidence que les groupes politiques opposés à l'Indépendance sont contraints de faire respecter l'accord et de recruter des kanak parce que si les textes parlent de calédoniens peut-on imaginer qu'aucun kanak ne soit recruté (2 sur les 5 postes), rééquilibrage oblige... dans la réalité c'est nous indépendantistes qui rencontrons les plus grandes difficultés à mettre en œuvre notre vision de l'évolution vers KANAKY,

**Voter OUI le 4 novembre
c'est faire un bond vers l'avenir.
Bon courage Rose !!!
Vive Kanaky !!!**

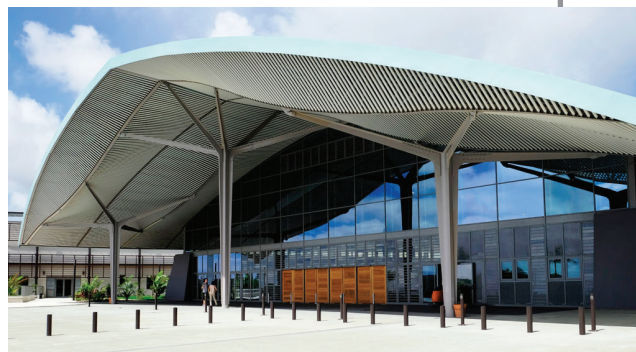
SANTE

Le Médipôle : Rien na sazé !

Le mercredi 14 août 2018, le Syndicat des Travailleurs Kanak et Exploités du Centre Hospitalier Territorial du médipôle a déposé un préavis de grève d'une durée indéterminée pour de nombreuses revendications.

Certaines de ces revendications font déjà l'objet d'un protocole d'accord qui malheureusement n'est pas appliqué. Force est de constater qu'après plus d'un an de déménagement dans les nouveaux locaux du Médipôle, certaines pratiques et postures de la direction sont difficiles à changer ; les hommes d'avant sont les mêmes aujourd'hui et face à l'exigence d'une certaine compétence, le changement n'est pas au rendez-vous. Des grèves se sont succédées, le budget est serré, le

personnel en sous-effectif, usé et fatigué. Le nombre d'hospitalisations et de passages aux urgences a augmenté engendrant ainsi des plaintes répétées de la population. Conçu pour répondre aux besoins de santé croissants de la population, le Médipôle est doté de technologies avancées et adaptées au service des patients pour une prise en charge optimisée une offre de soins élargie, une attention particulière au cadre de vie et avec plusieurs projets culturels.



Ce Médipôle est-il à la hauteur des enjeux de santé d'un Pays indépendant ?

Un audit de l'inspection générale de la santé doit être publié cette année. Il doit aider à améliorer le quotidien des salariés du Médipôle en harmonie avec celui des patients.



Désindexation, quel impact pour notre pays ?

Les indices de majoration des salaires des fonctionnaires sont issus de la France coloniale pour encourager la venue des Français et, si possible, peupler durablement les colonies. On n'attrape pas une mouche avec du vinaigre. Cela a légué à tout l'Outre-mer français un petit côté d'*Absurdie*. La Nouvelle-Calédonie n'y a pas échappé.

La France donne beaucoup, mais mal

Pour 270 000 habitants, les chiffres des transferts sont impressionnants. Sur un Produit Intérieur Brut annuel du pays d'environ 1 000 milliards de FCFP aujourd'hui, la France contribue à hauteur annuelle de 155,5 milliards, soit 15 % du PIB. En 15 ans, les dépenses de l'État ont doublé, même si cette part des transferts dans le PIB baisse tendanciellement.

Mais la France donne mal ; elle finance les personnes avec les défiscalisations et l'indexation, plutôt que les institutions du pays avec les contrats de développement, qui ressemblent à une forme plus moderne de coopération : sur les 155 milliards de transferts, on compte en effet 63 % de traitements et pensions et seulement 24 % de dotations et contrats de développement !

D'ailleurs, mais c'est une autre question, l'essentiel des transferts, soit 120 milliards de FCFP, repart vers la Métropole : assurance-vie, cotisations retraites du secteur privé (ARRCO, AGIRC), placements immobiliers en France et en Australie, un peu d'épargne de précaution des fonctionnaires et le reste est constitué des remontées de dividendes des filiales locales vers les maisons mères métropolitaines. Le solde net annuel des transferts tourne autour de 35 milliards, et tous ne sont pas utiles, bien au contraire.

L'indexation a de forts effets négatifs

S'il est exact que la France apporte actuellement une « aide » financière conséquente, ces apports sont contrebalancés par de nombreux aspects négatifs. Le constat en est rappelé **régulièrement : hausse des inégalités, niveau trop élevé des prix et de la dépense publique, surévaluation de la monnaie, choix d'investissement dispendieux** dus à l'argent « facile ».

Les arguments entendus en faveur de l'indexation sont en général de compenser le niveau élevé des prix. Outre que cet argument fait l'impasse sur les injustices

créées pour ceux qui ne bénéficient pas de l'indexation et subissent la double peine des salaires trop bas et de la vie trop chère, il confond la cause et la conséquence. Les prix sont fixés en Calédonie, non pas vraiment à partir du prix de revient, mais en fonction de ce que le consommateur accepte de payer. C'est pourquoi les prix, pour le même produit dans les mêmes chaînes de magasins, sont plus chers dans les quartiers Sud que dans les quartiers Nord... Le président de la Cour des comptes, Didier Migaud, rappelait le 9 septembre 2015 : « *Les sur-rémunérations outre-mer sont sans commune mesure avec le différentiel effectif de coût de la vie par rapport à la Métropole et la Cour recommande de les revoir sensiblement à la baisse, afin d'éviter notamment un phénomène inflationniste dans les territoires ultramarins* ».

Sur les inégalités, l'Union calédonienne, dans son cahier économique de juillet 2017, montrait que l'effet de contagion au secteur privé des salaires élevés de la fonction publique, c'est-à-dire la course-poursuite entre privé et public souvent présentée comme un avantage pour ceux qui n'ont pas l'indexation, contribuait « à limiter la compétitivité des secteurs qui pourraient exporter. A plus long terme, l'indexation ne facilite pas les efforts de modernisation de l'économie : pourquoi faire baisser les coûts pour réduire les prix si des consommateurs peuvent absorber les prix chers ? ».

La surconsommation réelle que crée cet effet de revenu au profit d'une partie de la population, alimente aussi un secteur commercial et de services hypertrophié, un secteur productif peu compétitif, nourrit une hausse de l'immobilier qui donne un sentiment de richesse à ceux qui sont déjà établis et facilite l'immigration, au bénéfice des entreprises de services, dans le secteur privé. C'est la réalité, il y a en effet des gagnants et des perdants de la politique d'indexation ! De quel côté sont les Kanak et les Océaniens ?

Comment créer une économie vertueuse ?

Lorsque Roch Wamytan avait été élu président du Congrès en 2012, il avait sollicité Etienne Wasmer, prix du meilleur jeune économiste de France, pour analyser l'économie calédonienne. Celui-ci avait suggéré un « *pacte de compétitivité* » : il proposait d'augmenter le SMG en fonction des gains de productivité. Pour éviter que les salaires du public ne tirent trop vers le



haut les salaires du privé, alors que les entreprises, pas assez compétitives, ne pouvaient pas suivre, il conseillait de geler les salaires du public entre 8 ans (si on bloque tout) à 20 ans, si on ne revalorise que du montant de l'inflation, pour arriver à la parité moyenne des rémunérations entre public et privé. Pour les fonctionnaires territoriaux, il proposait de « décrocher » la valeur du point calédonien de traitement de tout mécanisme d'indexation dans un esprit de convergence des rémunérations. Cette solution avait été également préconisée par Mathias Chauchat, professeur à l'université du pays, dans un livre en 2006 *Vers un développement citoyen* : « *L'avantage de cette solution graduelle est qu'elle permet à la fois à l'économie de s'ajuster en douceur et de remplacer les Métropolitains partants par des Calédoniens diplômés, soit qu'ils disposent déjà d'une formation suffisante, soit qu'ils entreprennent des études plus poussées et reviennent avec un solide bagage en termes de formation et passent les concours de la fonction publique* ».

Le 21 mai 2012, par un communiqué de presse, le président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et de la commission spéciale pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux, alors Roch Wamytan, proposait le chemin : « *Par le legs de l'histoire, les rémunérations publiques ont été majorées dans tout l'Outre-mer français. Ces majorations interviennent dans le niveau de formation des prix, au détriment de la fraction de la population, salariée du privé ou exclue de l'emploi. Les prix élevés sont les mêmes pour tous. Il faut donc faire converger les rémunérations publiques et privées. C'est une politique qui vise au ralentissement des prix et à la solidarité. Un objectif de réduction progressive de l'indexation des fonctionnaires sera poursuivi par le gel en valeur absolue des traitements et retraites publiques, la revalorisation étant compensée par la baisse régulière de l'index. Le gel sera maintenu jusqu'à ce que l'écart moyen des rémunérations publiques et privées ait disparu. Un accord sera négocié avec l'État pour les personnels de statut État dans la perspective du transfert des personnels et de la masse salariale afférente et pour mettre fin aux inégalités de statut* ».

Suite p. 7

Une Taxe Générale sur la Consommation pas très «environnementale»

La récente démission du *Ministre de la transition écologique et solidaire* Nicolas Hulot (ce 28 août dernier) fait au niveau national français l'effet « bombe Hulot » qui le dispute à celui du « bon boulot » que l'on attribue au ministère de cet homme au demeurant très populaire. Le débat voire la polémique engendrée au niveau de l'état ne doit pourtant pas selon certains spécialistes, occulter les vraies questions de **l'urgence écologique** comme la capacité des gouvernements d'y réagir en temps voulu, c'est-à-dire tout de suite, ou comme le disait le président Macron : « en même temps » (sous-entendu qu'un *incontournable libéralisme économique mondial*). N'épiloguons donc pas plus sur cette actualité pour le moins brûlante au-delà de notre récif, mais profitons en plutôt pour poser la question de la conciliation entre notre « propre » économie avec l'écologie à l'heure où nous nous apprêtons justement à mettre en place notre Taxe Générale sur la Consommation. Quel rapport penserez-vous avec ce qui précède en parlant de notre grande réforme fiscale, cette forme de Taxe sur la Valeur Ajoutée locale bientôt complètement effective, et qui d'après les mots de **Didier Guénant Jeanson** (de l'Intersyndicale vie chère) « est le meilleur compromis qu'on ait pu trouver après des mois de discussions et il n'y a jamais eu de projet aussi travaillé sur la table ». C'est que justement, il convient de signaler, qu'il lui manque peut-être un indispensable volet « vert », voire plus particulièrement comme en parlent les experts une prise en compte bien moins timorée du marché « décarboné » ou « biosourcé », faute peut être de l'avoir suffisamment étudié

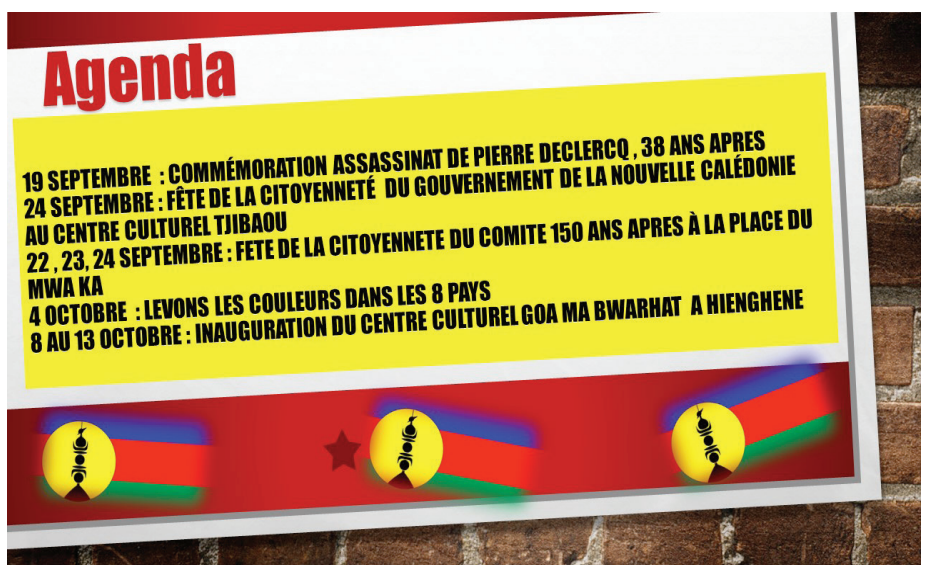
et peut être pire même, voulu (allez savoir?). En tout cas, quand on jette un œil sur la liste des taux applicables on ne voit nullement apparaître de distinguo, entre (pour ne citer que des légumes) les CHOUX, CAROTTES puis les NAVETS « bioécologiques » et leurs homologues cultivés avec pesticides : pas la moindre exonération de taxation bien méritoire et utile en vue !

Et l'on pourra lire encore avec un étonnement certain, dans ce tableau des taux, que le « BIODIESEL ET SES MÉLANGES, NE CONTENANT PAS D'HUILES DE PÉTROLE NI DE MINÉRAUX BITUMINE » (autrement dit des biocarburants) sont tout de même taxés à 11 %, alors que les « HUILES LÉGÈRES ET PRÉPARATIONS ESSENCES AUTO » disponibles à la pompe près de chez vous, ne le sont qu'à 3 %... (Peut mieux faire !) A terme, et il faudra donc s'y faire, selon les concepteurs de la Taxe Générale sur la

Consommation (CF <https://www.tgc.nc/en-pratique/pour-les-consommateurs/>) il n'y aura « **Pas d'augmentation de la pression fiscale** », mais malheureusement en corollaire, cela signifie selon nous qu'il **n'y a pas de diminution prévue pour ce qui ne nuit pas ou peu à la planète, ou mieux, lui profite.**

Quel gâchis donc de ne pas y avoir mieux intégré la problématique de l'environnement, quand nous avons la chance et l'opportunité de réviser tout notre système de taxes indirectes.

Et si pour ceux qui nous gouvernent, la tâche peut paraître trop ardue à mettre totalement en œuvre, ce qui ne semble pas complètement mensonger, ne pourrait-on pas immédiatement et symboliquement, exiger une TGC à taux 0 % (et même à taux négatif en guise de rémunération aux producteurs) pour toute production agricole certifiée « bio » ? A suivre bien évidemment...



Suite de la page 6

Pourquoi rien ne bouge ?

L'histoire nous montre que l'indexation reste au cœur de la colonie de peuplement. Alors que les gaullistes pompidoliens (la « politique Messmer ») avaient augmenté l'indice jusque 2,02, Olivier Stirn et Paul Dijoud, secrétaires d'État à l'Outre-mer de Valéry Giscard d'Estaing, vont vouloir réformer. L'indice baissera de 1974 à 1981 jusqu'à 1,73 d'aujourd'hui. Cela leur vaudra une perte de soutien durable des non-indépendantistes. Depuis Mitterrand, qui paradoxalement avait promis l'éman-

cipation et... arrêté de baisser l'index de correction, l'immobilisme domine. Donner aux particuliers par l'indexation le mérite politique d'entretenir un lien de dépendance psychologique et clientéliste envers la France. L'indexation est toujours et encore l'un des moteurs de l'Outre-mer français, conjointement avec les défiscalisations et la surévaluation de la monnaie, qui permet son attractivité aux flux migratoires venant de France. Si on répond habituellement que les fonctionnaires ne restent pas, ce n'est pas tout à fait exact. Outre les demandes d'IMM (intérêts moraux et

matériels), si certains repartent, d'autres arrivent. Le flux est continu, alimenté par la manne. L'objectif de la noyade démocratique des Kanak reste au cœur des politiques publiques de l'État. Loin d'accompagner l'émancipation du pays, il en organise la dépendance.

Dans un pays souverain, l'ancienne puissance administrante devra cesser le clientélisme et donner, par l'aide internationale, directement aux projets de développement du pays. Ce sera un pacte gagnant-gagnant. Notre pays y gagnera en productivité, en compétitivité, en justice et en dignité. 🍌

Soutien international à la lutte pour Kanaky

Dans le cadre des décisions du congrès d'Arama en février 2018, l'action du Mouvement de Libération Nationale Kanak s'est attachée à honorer les différentes rencontres internationales dédiées à la promotion du « oui massif » au référendum du 4 novembre 2018. A cet effet, une mission s'est rendue au siège des Nations Unies pour la session annuelle du Comité des 24 du 21 au 26 juin 2018.

A cette occasion, nous avons fait inscrire des sujets d'ordre politique avec le soutien des pays membres du Groupe du Fer de Lance Mélanésien (GFLM) et du Mouvement des Non Alignés (MNA) notamment sur la mission de l'ONU lors du référendum, tout comme l'évolution relative à l'établissement de la liste électorale spéciale pour la consultation.

Durant cette session du C24, nous avons dû avancer nos jalons pour bloquer les initiatives de la puissance de tutelle visant à retirer Kanaky-NC de la liste des territoires non autonomes. Enfin, dans la droite ligne de la déclaration finale de Baku d'avril 2018 où le Mouvement des Non Alignés a réaffirmé son soutien au processus de l'accord de Nouméa, le FLNKS a pu participer à la réunion mensuelle des Ambassadeurs du MNA à l'ONU pour continuer à porter notre message, valoriser notre projet politique et consolider nos liens internationaux

tissés par nos anciens voilà plusieurs décennies.

Par ailleurs, après ses missions à Ma'ohi Nui (Tahiti) et Paris en mars dernier, notre porte-parole s'est rendu en Australie du 8 au 14 juillet 2018 pour honorer le travail d'information et de lobbying réalisé par le représentant permanent du FLNKS en Australie, M. Charles WEA. Une semaine intense avec plusieurs rencontres de haut niveau notamment avec la Ministre des Affaires Étrangères, Mme Bishop ou encore avec les Ambassadeurs du GFLM à Canberra. Les soutiens historiques du FLNKS se sont montrés sensibles à notre lutte particulièrement les représentants des églises, des syndicats ou encore le comité de soutien à Kanaky et West Papua. Enfin, des présentations de notre projet politique et de notre vision d'un Pacifique plus solidaire ont été faites à l'endroit des universitaires et scientifiques de la région avec la collaboration de l'Université Nationale Australienne (ANU).

Enfin, début août à Corte, en terre Corse, nous avons participé aux journées internationales organisées par Corsica Libera. A cette occasion, nous avons pu consolider nos liens de solidarité avec les peuples sous domination coloniale, partager notre expérience de la décolonisation à travers le processus de l'Accord de Nouméa,



accord de décolonisation de notre pays et informer les peuples Corses, Basques, Bretons, Savoyards, Catalans, Ma'ohi, Sardes et Wazari de notre stratégie pour gagner le référendum du 4 novembre. Nos « frères » se sont engagés à soutenir notre lutte à travers des appels du FLNKS à l'instar de l'action « Affichons nos Couleurs ». En s'appuyant sur l'expérience de soutien au peuple Catalan en 2017, on a assisté à la création du Groupe International de Soutien à l'Indépendance de Kanaky. Prochainement, le Front va poursuivre son action pour l'avènement d'une Nation Libre et Démocratique dans le Pacifique dès 2018. 🐚

BULLETIN D'ABONNEMENT LA VOIX DE Kanaky

Je vous communique mes coordonnées :

Prénom.....

NOM.....

Adresse.....

Tél.

Email.....

Date..... Signature

OUI, je souhaite m'abonner à la Voix de Kanaky

☐ 1 an (6 numéros) soit 1000 F cfp

☐ 1 an abonnement de soutien (6 numéros) à partir de 3000 F cfp ou 30 euros

☐ Si chèque en euro, 1 an (6 numéros) : 30 euros

A renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de :

ELAN DES CONQUES

12 bis, rue Mangin - 98800 NOUMEA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Banque : SGCB - Compte : 18319 06711 43116927013 46
IBAN FR76 1831 9067 1143 1169 2701 346